



Compte rendu de l'Assemblée Générale 2026

Présents : Jean-Bernard BARDY, Isabelle PERALDI, Guy DARBOUSSET, Marie-Annick CARRE, Daniel MARTINEZ, Patrick RAFFY, HIGLE Jacques, CHAUZY Jean Pierre, DUSSAUT-PARES Michèle, JOAB Michèle, MATHIEU Gil, RIVERE Catherine, PASSAS Pierre, BAYETTE Jean-Pierre, SCHEIER Alain, LEMASSON Yves, BOIXADERA Alain, GIROIX, RIEUX Frédéric, VOLKEN Vincent.

1) Bilan sportif :

Compte rendu de la saison 2025 par JB BARDY

Bonjour à toutes et tous et merci d'être présents

Avant d'ouvrir la séance, j'aimerais vous faire part de ma décision de mettre un terme pour l'organisation des rencontres de P&P et de garder mes distances avec les compétitions en général.

Divers points à noter :

- On peut constater une nette augmentation des participants :
- 2020 et 2021 : entre 40 et 50 joueurs(es),
- 2022 : 50/60 joueurs(es),
- 2023 : 80/100 voire plus sur certain parcours 110 joueurs(es).
- 2024 : 110/130 joueurs(es) sur la plupart des parcours et jusqu'à 135.
- 2025 : 120/145 joueurs(es) sur la plupart des parcours

Le Championnat s'est déroulé sur 7 manches qualificatives limitées à 15 joueurs par AS et 1 finale où l'on ne peut avoir que 54 joueurs(es). La moyenne de participants a été de 118 personnes sur les parcours où Guy Darbousset et moi-même avons mis tout en œuvre pour chacun puisse jouer sur un parcours aussi correct que possible.

Nous avons un classement individuel H/F sur 7 manches + la finale, et un par équipe sur 3 joueurs(es) sur 7 manches.

Je remercie toutes les AS et leurs membres pour leur implication dans la bonne marche de notre Championnat.

Ma gratitude à toute l'équipe de l'ASPPOM, sur laquelle on peut compter pour l'organisation, toujours dans de bonnes conditions.

- Cependant certains points plus négatifs sont à relever :

Certains joueurs(es) inscrits ne se sont pas présentés au départ ce qui est très malveillant vis-à-vis du Golf receveur et surtout pour Guy qui est sur la base de départ. Je demande donc aux capitaines de bien motiver leur joueurs(es) afin d'éviter ce genre de désagrément. Il faut savoir que la plateforme d'inscription a remis en place le prélèvement direct avec le risque de ne pouvoir être remboursé si le club estime non recevable le désistement de celui-ci.

Il est impératif d'appliquer le règlement, respecter l'étiquette et les consignes fédérales : le premier prêt joue et on boucle le parcours dans la limite de 2h.

Une fois la carte signée, il ne sera plus possible de revenir en arrière. On respecte aussi le parcours

et le relève-pitch doit servir et ne pas rester dans le sac ou la poche.

Je tiens à remercier également tous les intervenants pour leur aide, que ce soient les jardiniers, les secrétaires ou les responsables des golfs et les restaurateurs.

Courant 2025, 3 joueurs ont été disqualifiés et exclus des championnats pour tricherie
Calendrier et Tarifs 2026

Les inscriptions se feront comme les autres années sur le site du GIE

<https://www.linscription.com/pro/circuits-sudfrancegolf.php>

Le tarif des green-fees est fixé à 30€.

<http://www.asppom.org/> pour les départs et les classements

Les dates seront prises courant du mois de décembre 2025 et janvier 2026 (voir nouvelle organisation)

Inscriptions et Tarifs

Le tarif des green-fees pour 2026 est fixé à 30 €. Les inscriptions et le règlement sont sur le site de Sud France Golf. <https://www.linscription.com/pro/circuits-sudfrancegolf.php>

Cotisations 2026

Chaque année le montant de la cotisation annuelle et individuelle est fixé en assemblée générale.
Le montant de **15 €** par participant est proposé pour 2026 (pas d'augmentation depuis 2024).
Un virement par AS est hautement souhaitable, à défaut un paiement global par chèque, à envoyer avec la liste des adhérents à l'ASPPOM à notre trésorière Isabelle PERALDI.

Compétitions 2026

Les dates des compétitions 2026 seront connues en janvier.

Elles seront sur le site de l'ASPPOM : [Association ASPPOM](#)

Manches	ASPPOM	Golf
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
F8		

Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés

2) Bilan financier :

Approbation des comptes pour 2025

COMPTABILITE ASPPOM 2025		
	DEBIT	CREDIT
REPORT AN au 01/11/2024		500,26
Cotisations		2328
Apéritif AG 01/02/2025	56,8	
Frais bancaires Crédit Mutuel	0	
Frais divers	66,7	
Défraiement Guy et JB	350	
Abonnement site internet ASPPOM	39	
Assurance ALLIANZ	89,34	
FINALE		
apéritif	600	
Lots	923,7	
	2125,54	2828,26
SOLDE AU 30/11/2025		702,72

Ceci n'est qu'un compte rendu succinct, notre trésorière tient bien entendu, et en toute transparence, à votre disposition, le détail précis de la comptabilité (récapitulatif, factures et relevés bancaires).

Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés

- Prévisionnel pour 2026 et perspectives

BUDGET PREVISIONNEL ASPPOM 2026		
	DEBIT	CREDIT
REPORT AN au 01/11/2025		702,72
Cotisations		2850
Apéritif AG	60	
Frais bancaires Crédit Mutuel	0	
Frais divers	300	
Défraiement Organisateurs	500	
Abonnement site internet ASPPOM	40	
Assurance ALLIANZ	90	
FINALE		
apéritif	600	
Lots	1200	
	2790	3552,72
SOLDE AU 30/11/2026		762,72

Vote : voté en AG à 20 voix des présents et représentés et 1 abstention

3) Élection du Conseil d'administration

Un débat s'est déroulé lors de l'AG sur la nécessité d'un Conseil d'Administration en fonction de la nouvelle organisation des compétitions de l'ASPPOM.

A la suite de ce débat animé et constructif il est décidé de supprimer le Conseil d'administration et d'élire en AG un bureau composé de 3 membres, un Président (e), un trésorier (e), un secrétaire (e)

Nos statuts s'en trouvent modifiés, une déclaration en Préfecture sera faite dans les délais les plus brefs par le nouveau bureau.

Les candidats suivants se présentent pour le Bureau :

Président : Jean Bernard BARDY

Vote : voté en AG à 20 voix des présents et représentés et 1 abstention

Trésorière : Isabelle PERALDI

Vote : voté en AG à 20 voix des présents et représentés et 1 abstention

Secrétaire : Catherine RIVERE.

Vote : voté en AG à 20 voix des présents et représentés et 1 abstention

4) Révision des statuts

Les Statuts et le Règlement intérieur sont consultables sur le site de l'ASPPOM :

<http://www.asppom.org/>

Les Statuts sont modifiés comme suit :

Suppression de l'article 12 concernant le Conseil d'administration

Remplacé par l'article :

ARTICLE 12 - LE BUREAU

Les membres du bureau sont élus en Assemblée Générale , le bureau est composé de :

1) Un(e) président(e)

2) Un(e) trésorier(e)

3) Un(e) secrétaire(e)

Toute référence au Conseil d'administration est supprimée des statuts et remplacé par « Le Bureau »

Vote : voté en AG à 20 voix des présents et représentés et 1 abstention

4-1) Approbation du règlement intérieur et Sportif (mise en forme)

- *Modifications de notre règlement Intérieur (En rouge)*

1°) Modification du paragraphe « Préambule »

Organisation du Championnat :

Ce championnat est organisé par le Comité d'Organisation qui est composé des capitaines ou présidents de toutes les associations inscrites à l'ASPPOM.

Cette organisation comporte 4 phases distinctes.

- 1) Prendre contact avec les golfs pour trouver des dates et caler les compétitions
- 2) Préparer les grilles de départ, et les diffuser sur le site de l'ASPPOM
- 3) Organisation sur le terrain le jour des compétitions
- 4) Diffusion des résultats sur le site de l'ASPPOM

Le nombre de joueurs maximum par compétition est plafonné à 108,

2°) Modification de l'Article 6

Article 6 – Respect des règles de golf – Respect de l'organisation :

Article 6.1 – Respect des règles de golf (ajouté au nouveau règlement)

La participation à toute compétition implique une connaissance des règles de golf de la part des joueurs. Le non-respect des règles de golf, que ce soit par méconnaissance de ces règles ou par le fait de tricherie, est passible de sanctions prononcées par le comité d'épreuve. Ce dernier est composé du président de l'ASPPOM (ou de son représentant) et des capitaines d'équipes présents à la compétition.

Tout manquement (non-respect des règles, tricheries...) est recevable s'il est constaté par au moins un participant d'une même partie. Dans ce cas le marqueur ne doit pas signer la carte du joueur incriminé et informer le comité.

Article 6.2 – Respect de l'organisation, (ajouté au nouveau règlement)

Tout manque de respect envers les organisateurs des rencontres de l'ASPPOM sera sanctionné par l'exclusion définitive, du ou des personnes en cause, du championnat ASPPOM.

- Modifications de notre règlement Sportif

Liste des pavés modifiés :

Pavé Inscriptions à chaque compétition : Articles modifiés (en rouge)

Inscriptions à chaque compétition	<p>Le bordereau d'inscription sera envoyé auprès du responsable de l'organisation au plus tard 10 jours avant chaque compétition (la date de réception au courriel : asppom.2026@gmail.com faisant foi). Les capitaines inscrivent leurs joueurs auprès du site Sud France Golf.</p> <p>Seuls les capitaines, et uniquement les capitaines, seront habilités à effectuer des changements ou demandes particulières.</p> <p>Les demandes concernant les contraintes horaires devront être spécifiées sur le bordereau d'inscription, et ne seront modifiables qu'exceptionnellement.</p>
-----------------------------------	---

Le nombre de joueurs maximum par compétition est plafonné à 108.

Nombre de joueurs par équipe

A chaque tour, maximum de 12 joueurs par équipe, choisis par le capitaine parmi la liste de tous les joueurs inscrits en début de saison avec possibilité d'intégrer de nouveaux joueurs en cours de saison en réglant préalablement leur cotisation auprès de la trésorière.

Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés

5) Questions diverses

Question 1 : Lieu d'organisation de la Finale.

Réponse : il a été débattu de l'idée de réaliser la finale ailleurs qu'au PIC SAINT LOUP, deux pistes ont été évoquées et seront approfondies par des membres du bureau et du Conseil d'Organisation. Vacquerolles, La Grande Motte etc...

Question 2 : Finale sur 9 trous (Proposition de Daniel MARTINEZ) afin de rendre plus fluide la Finale.

Réponse : l'idée n'a pas emballé les présents.

Fait à NÎMES le 6 décembre 2025

Le secrétaire 2025

Daniel MARTINEZ

NOMINATION DU BUREAU POUR 2026

Président : Jean Bernard BARDY

Trésorière : Isabelle PERALDI

Secrétaire : Catherine RIVERE.

Fait le 6 décembre 2025